

Bureau du 3 juillet 2006

Décision n° B-2006-4432

commune (s) : Genay

objet : **Cession, à la Commune, d'une parcelle de terrain située route de Trévoux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation du futur centre de secours du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur la commune de Genay, la Communauté urbaine se propose de céder, à ladite Commune, une parcelle de terrain nu de 1 008 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, dépendant d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous le numéro 307 de la section AN.

Ce terrain a été acquis en 2000 en vue de l'extension de la zone industrielle de Neuville sur Saône-Genay et ne présente plus d'intérêt pour la Communauté urbaine qui n'a aucune raison de le conserver dans son patrimoine.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette cession interviendrait au prix de 12 297,60 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant la cession, à la commune de Genay, d'une parcelle de terrain nu située route de Trévoux à Genay.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2006 sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 12 297,60 € en recettes : compte 775 100 - fonction 820 - opération n° 0306,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 17 934,10 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 820 et en recettes : compte 211 800 - fonction 820 - opération n° 0306,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 5 636,50 €, en dépenses : compte 192 000 - fonction 01 et en recettes : compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

